

CONSEIL MUNICIPAL CHARMES SUR L'HERBASSE

SÉANCE DU 19 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le mardi 19 janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune de CHARMES SUR L'HERBASSE, se sont réunis à 20 Heures à la salle Charles ROBERT, impasse Aristide ROBERT, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 14 janvier 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Stéphanie NOUGUIER, Christophe CHOTAN, Marie-Hélène CROZAT, Jean-François JAFFUEL, Claude VIENNOT, Aurélie CHANAS, Pascale DESSUS, Sylvère FAURE, Romain FOULHOUX, Clément GIRAUD, Jessica GIRAUD, Pascal MATHIEU, Elodie MICHALET,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Christine RICHIOUD-BEDDAR (procuration à Stéphanie NOUGUIER)

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Frédéric GUTEKUNST

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Chantal POLLIEN, secrétaire administrative

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Clément GIRAUD est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1 - Approbation du compte rendu du 15 Décembre 2020

Le compte rendu du 15 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 - VOIRIE

Madame le Maire rappelle le projet d'élargissement de voirie au niveau de la propriété du château avec un aménagement de stationnement en épi.

Le document d'arpentage rédigé mentionne une emprise totale d'une surface de 1a76ca. Contact a été pris avec le notaire pour la rédaction de l'acte.

Les travaux de voirie interviendront courant mars.

Dans le même temps, il sera également rédigé un acte notarié concernant la rectification du tracé de la voie communale pour mise à jour du cadastre.

Rappel : les frais de géomètre sont à la charge des propriétaires du château, les frais d'acte et d'acquisition à l'euro symbolique à la charge de la commune.

Accord du conseil par 14 voix POUR.

3 - PERSONNEL

Il convient par délibération de procéder à la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à 35 h et d'une création de poste adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 35 h pour un avancement de grade.

Accord du conseil par 14 voix POUR

4 - COMMISSIONS

Culture et loisirs : le projet de café associatif est en cours. La commission est en recherche de bénévoles. Il conviendra de reprendre cette activité soit par le biais d'une association existante soit par la création d'une association nouvelle.

Le projet de bibliothèque est avancé. Le déménagement est prévu courant 1^{er} semestre après quelques travaux à la salle Charles ROBERT.

Environnement : une rencontre est prévue avec M. CORDIER pour l'achat à l'euro symbolique du bas de sa parcelle pour la création d'un cheminement piéton vers le stade de foot. Des devis sont en cours pour la dépollution du terrain et son aménagement pour demande de subvention auprès du Département dans le cadre de la dotation cantonale.

Finances : la commission s'est réunie afin d'étudier les priorités 2021 à inscrire au budget prévisionnel. Quelques réflexions sur certains chapitres de fonctionnement sont en cours pour diminution des coûts.

Madame le Maire informe le conseil que la commune a recouvré la vente de la parcelle vendue à Arche aggro ainsi que le remboursement de l'indemnité d'éviction du fermier.

Forêt : Une rencontre a eu lieu avec les services de l'ONF afin de connaître les modalités de lancement du marché d'appel d'offres pour la réalisation du sentier pédagogique. Le marché est divisé en 3 lots. Consultation auprès de 3 entreprises avec un délai de réponse pour fin février.

Il faudra prévoir une signalétique au départ du chemin du Valerey côté St Donat et côté Bathernay pour indiquer le projet (dépense à la charge de la commune). Une signalétique sera rajoutée dans le projet pour l'indication des parkings.

5- QUESTIONS DIVERSES

Distribution de l'imprimé de vœux dans les boîtes aux lettres par les conseillers. Pas de remarques particulières. A voir l'an prochain si l'on pourra revenir vers des vœux en présentiels.

Salle des fêtes : le programmeur du chauffage a été installé, le personnel sera formé pour son fonctionnement.

Cantine : la réservation dématérialisée des repas a débuté. Pas de problèmes particuliers.

Assainissement : la facturation 2020 a été faite par Arche aggro. Suite à un courrier de demande d'explication sur la hausse de cette facturation, Madame le Maire donne les explications suivantes

Synthèse « Facturation assainissement ARCHE Agglo 2021 »

- Extrait du Conseil d'Agglomération du 19/12/20 -

Pour rappel :

Les articles 64 et 66 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), attribuent, à titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 01 janvier 2020.

Les services d'eau potables et d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) financés par les redevances versées par les usagers.

L'application du principe d'égalité de traitement des usagers impose que, lors d'un transfert, les tarifs des services d'eau potables et d'assainissement soient harmonisés pour les personnes se trouvant dans une situation identique. Ainsi l'EPCI à fiscalité propre doit tendre, dans un délai raisonnable, à une harmonisation des tarifs, afin de garantir le respect du principe d'égalité des usagers devant le service public.

Fixation des tarifs 2021 :

Un travail a été engagé, en lien avec le service, par le cabinet COGITE qui travaille à l'élaboration de scénarii pour l'harmonisation tarifaire, en fonction des charges du service et d'un programme pluriannuel d'investissements. Ce travail fera l'objet d'une présentation et validation aux élus d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2021.

En l'absence de ce travail prospectif, il est proposé au Conseil d'Agglomération un gel des tarifs de l'eau et l'assainissement en 2021.

Commune	Part fixe (€ HT)	Part variable (€/m3)	Commentaire
Charme sur l'Herbasse	90,00€ (délibération communale du 19/11/2019)	1,30€	TVA = 10%

La part fixe a été instaurée sur la commune de Charme sur l'Herbasse après la mise en place d'une nouvelle STEP sur le site de Champos dont le coût de réalisation de :

Bilan financier des travaux des réseaux de la commune de Charmes sur l'Herbasse et de la STEP du lac de Champos	
Coût	1 918 920, 53€
Recettes	949 267, 38€
Charge résiduelle brute	969 653,15€
FCTVA	314 779,24€

Charge nette	654 873,91€
Financement	730 000€ Soit un différentiel de 75 126,09€

Transfert des excédents communaux à ARCHE Agglo:

ARCHE Agglo en prenant à sa charge les réseaux et la STEP a repris également la ligne de financement de 730 000€ de ce fait la commune de Charmes sur l'Herbasse doit reverser l'excédent de financement à hauteur de 75 126€.

De plus ARCHE Agglo a financé le fonctionnement de la STEP pour l'année 2019, la commune doit donc régler ces frais à hauteur de 24 874€.

La commune de Charmes sur l'Herbasse doit donc rétrocéder la somme de 100 000€ au service d'assainissement d'ARCHE Agglo.

Urbanisme : une rencontre a eu lieu avec EPORA afin de délimiter le projet de construction sur la zone déjà acquise par EPORA.

Les propriétaires concernés par le chemin en indivision seront recontactés pour obtention de leur accord à la vente à EPORA.

Une proposition financière est en cours auprès de la famille VARENNES.

ENEDIS : Pour faire suite aux dégâts de neige de 2019, les travaux d'enfouissement des lignes EDF (haute tension) depuis la zone artisanale et sur la route de St Mury seront réalisés durant l'année.

Fibre optique : des travaux de reprises de branchement et de relèves de poteaux vont être effectués dans le courant de l'année pour le déploiement de la fibre optique d'ici 2023.

COVID 19 : information sur les points de vaccination.

Arche agglo : compte rendu distribué sur les différentes commissions.

Projet participatif pour du financement vert porté par la CNR sur du photovoltaïque.

Eclairage public : réflexion d'extinction des lumières en cours. Voir pour un sondage auprès de la population.

Communication : une newsletter a été créée sur le site internet. Voir dans quelles modalités l'employer.

Ecoles : demande de réouverture de la 4^{ème} classe appuyée par la commune pour septembre 2021 en attente.

Prochain conseil le mardi 23 février 2021 à 20h.

Séance levée à 23h.

